

31 STREET

Société par actions simplifiée
au capital de 1000€
Siège social : 17, rue GAUTHEY
75017 PARIS

R.C.S. Paris 820 614 998

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 15 janvier 2024

L'an deux mille vingt Quatre, et le quinze janvier, à quinze heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire.

Sont présents :

Le président constate que sont présents ou représentés :

Monsieur BOUBAKER Anis propriétaire de250 actions
Monsieur BOUBAKER SAMI propriétaire de250 actions
Monsieur BAKIR LAHOUCINE propriétaire de500 actions

Total : 1000 actions en pleine propriété sur les 1000 actions composant le capital social.

Monsieur BAKIR LAHOUCINE préside la séance.

Le président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions proposées.

Les documents mentionnés ci-dessus sont, à compter de ce jour, tenus au siège social à la disposition des associés qui peuvent en prendre connaissance ou copie.

Monsieur le Président indique que les documents requis par la loi ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration. Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Nomination d'un nouveau président
- pouvoirs pour effectuer les formalités légales.

Il donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre les débats. Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION :

En remplacement de Monsieur **BOUBAKER Sami**, démissionnaire, l'assemblée générale décide de nommer en qualité de Président, à compter du 15 janvier 2024

Monsieur **BAKIR Lahoucine**, né le 27 mai 1981 à Clichy
demeurant 84, Rue MARTRE – 92110 CLICHY, de nationalité Française
Pour une durée illimitée

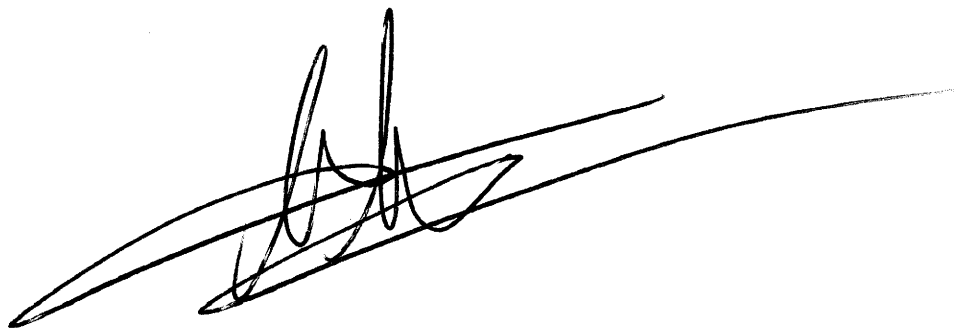
Monsieur BAKIR Lahoucine, Président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont délégués au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes aux fins d'accomplir les formalités légales nécessaires. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.
Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président de séance et les associés présents ou représentés.



Certifié conforme